



**CAP TSDD 3 et 4 décembre 2019**

**DECLARATION LIMINAIRE**

Madame la présidente, mesdames messieurs,  
Chers camarades

Cette CAP constitue un événement exceptionnel : la fin du dialogue social concernant l'examen collectif des demandes de mutations faites, et surtout du sort qui est réservé à ces demandes.

Le projet de lignes de gestion, en matière de mobilité, vient nous confirmer dans nos craintes : il n'y aurait plus qu'un cycle de mobilité, le reste au fil de l'eau avec une publication tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mercredi du mois et une prise de poste 2 mois après la réponse aux candidats : comment dans ses conditions le Ministère pourra assurer le suivi des demandes ? Comment seront consultés les organisations syndicales ? Comment pourront-elles s'organiser pour assurer ce suivi au fil de l'eau ?

Et que dire des bureaux ressources humaines ? A l'administration centrale, avec seulement 2 cycles de mobilité annuelle et un cycle de promotion, les arrêtés prennent parfois des mois pour parvenir aux agents...

Ne parlons pas des bureaux ressources humaines des futurs secrétariats généraux communs des DDI : aucun des ministères concernés n'a édité les mêmes lignes directrices....Comment ces BRH en pleine restructurations pourront assurer un suivi efficace des publications et candidatures sur les postes ?

Depuis un an de présence dans cette CAP, les nouveaux élus ont pu constater l'importance du travail

et du regard des organisations syndicales sur l'application des droits des agents à la mobilité. Si nous remercions le bureau de gestion pour son dévouement, nous prétendons qu'il ne suffit pas que l'administration croie bien faire pour qu'elle fasse effectivement bien.

Nous avons vu, encore, l'absence de justification sur des avis défavorables, ou bien des justifications parfois hallucinantes, qui sont indignes du niveau d'autorité détenu chargés de les émettre. L'employabilité immédiate est de mise et la capacité des agents à se former et à changer de domaine est niée.

Pour toutes ces raisons et,

- POUR la défense de nos droits (mobilités, promotions, carrières, etc...);
- POUR des emplois au MTES et MCTRCT ;
- POUR des missions de service public ;
- POUR une rémunération décente par l'augmentation du point d'indice ;
- POUR le maintien de notre système de retraite solidaire et par répartition ;

**les agents de nos ministères, seront,  
partout sur le territoire, en grève et en manifestations  
à partir du 5 décembre 2019.**